

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Premier Adjoint, par délégation de Monsieur le Maire.**

## Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Marie Louise HUSSON – Laetitia SCHLEGEL – Catherine MANGEOT – Nadia DORE – Cécile LANA – Jacqueline GENAY.

Messieurs : Paul BINDA - Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Abdulkhak EL OMARI - Thierry EVA - Michel GUTH - Hervé LAHEURTE – Olivier MARTET.

## Etai(en)t absent(s) :

Madame Mélissa COLIN

## Avai(en)t donné procuration :

Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Madame Magali THOMASSIN – Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI – Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Madame Martine CLAUSSE – Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Madame Anne Marie FARRUDJA.

En l'absence de Monsieur Ghislain DEMONET, Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Paul BINDA comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Premier Adjoint soumet le compte-rendu au vote. Observation : il sera ajouté que le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il sort donc de la salle du conseil pendant le vote.**

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions)**

## **1. Vote des taux 2017**

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2017, Monsieur le Premier Adjoint propose à l'assemblée délibérante de maintenir à taux constants les taxes directes locales.

Il est précisé que suite à une information récente des services fiscaux, il n'est pas possible de différencier les taux de la taxe d'habitation de celui de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les bases prévisionnelles 2017 de THLV (190 460 €) doivent être considérées comme indicatives, car elles sont estimées à partir du fichier des logements vacants de l'année précédente et ne tiennent donc pas compte des mises à jour, effectuées au cours de l'année 2017, susceptibles d'exclure certains logements vacants de l'imposition à la taxe d'habitation.

Les prévisions de recette fiscales inscrites au budget primitif 2017 ne prennent en compte que 46.90 % du produit issu de l'état fiscal N°1259.

- Achat de mobilier pour les structures petite enfance et enfance de la Commune, notamment dans le cadre du projet « Espace Macaron » ;
- Création d'un parking au square Lenoncourt.
  - Recettes de fonctionnement :
- A partir de cette année, les budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles rembourseront sur le budget principal l'intégralité de la masse salariale des agents qui interviennent dans les établissements ainsi que certains frais qui ne peuvent pas être individualisés sur leur budget respectif (fluides et maintenance des équipements thermiques). Ces recettes importantes viennent équilibrer les nouvelles dépenses liées à ces équipements.
  - Recettes d'investissement :
- Deux nouvelles recettes exceptionnelles ont été notifiées et inscrites au budget primitif : 163 000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et 260 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Ces subventions interviennent dans le cadre du projet « Espace Macaron ».

Madame FARRUDJA a fait remarquer que les dotations qui apparaissent dans les documents n'ont pas été mises à jour suite à la notification officielle par les services de l'Etat sur le site de la DGCL.

Il est précisé que lors de l'envoi des documents, les montants n'étaient pas publiés. Les services de la collectivité prennent en compte les montants réactualisés régulièrement. Aussi, la dotation forfaitaire s'élève à 658 839 euros, la DSR bourg centre à 217 791 euros, la DSR prérequalification à 61 015 euros, la DSR cible à 72 797 euros et la DNP 143 517 euros, soit une augmentation d'environ 14 000 euros par rapport aux premières prévisions.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Vote les Budgets Primitifs à 20 voix pour et 6 abstentions.**
- **Vote budgets annexes à 20 voix pour et 6 abstentions.**

### **3. Amortissements des immobilisations 2017**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 impose l'amortissement des immobilisations et des subventions. Cela constitue des opérations d'ordre qui sont créditées en dépenses et en recettes chaque année.

Monsieur le Premier Adjoint soumet à l'examen du Conseil Municipal le tableau récapitulatif des amortissements.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des biens pour l'année 2017 sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil municipal passe au vote, et :

- **Valide à l'unanimité l'amortissement des immobilisations pour l'année 2017, à l'unanimité.**

### **4. Ressources Humaines – marché « Prévoyance – Maintien de salaire »**

L'ARS a contacté la mairie afin d'informer que suite à la destruction du centre de Grande-Synthe, Deux familles de réfugiés devraient intégrer la commune prochainement. La commune ne dispose pas de plus d'information pour le moment.

Madame Sarah CONCHERI, représentante du CCAS, insiste sur le suivi et la bonne intégration de ces personnes. Les riverains sont souvent consultés et font remonter une très bonne intégration.

Le voyage des anciens est prévu le 2 juillet prochain. Les participants déjeuneront à Charmes au restaurant le Zen et se rendront ensuite au village de XARONVAL à la redécouverte des vieux métiers. Contacter le CCAS pour tout renseignement sur cette sortie et inscription.

L'organigramme et le tableau des effectifs de la mairie pour l'année 2017 est également porté à connaissance.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint lève la séance du Conseil Municipal.**



Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Olivier MARTET